COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mai 2018

Date de la convocation : 30/04/2018

Affiché du 09/05/2018 au 18/05/2018

Présents: Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Jean-Luc BATONNET, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Claude BELIN, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Nicolas PERDREAU, Alexandra BEDEL, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO.

Absent excusé: Patricia ROYER ayant donné pouvoir à Marie-France GEERAERTS, Maude MASCIO, Denis

TRIQUENOT, Daniel BISI.

Secrétaire de séance : François PARIS

Avant ouverture de séance, M. le Maire rappelle la cérémonie du 08 mai qui se déroulera cette année, en raison du marché, à la Gare à 11 h 45. Il indique la présence de Monsieur le Député Éric GIRARDIN. Les membres du conseil municipal sont invités à participer à cette manifestation.

OUVERTURE DE LA SEANCE à 20 h 00 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Œ

ADOPTEle procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 avril 2018.

PREND ACTE de 3 décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire. Monsieur Nicolas Perdreau demande des précisions sur le contrat DOCUMIND ON LINE BOX. M. le Maire lui précise qu'il s'agit d'un contrat pour la mise à disposition de matériel informatique et de cession des licences des logiciels.

PROCEDE dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, à un ajustement de crédits entre les différents chapitres du budget principal. Un second poste sera ajouté pour l'achat d'équipement (bancs, poubelles et d'une table-pique-nique).

DEMANDE que le territoire entre Brie et Champagne soit identifié en tant que territoire fragile et intégré dans la nouvelle carte du projet régional de santé 2018-2028 de la Région Grand Est – cadre d'orientation stratégique et Schéma régional de santé et identifié sur la carte. Madame Sandrine ROUSSEAU demande s'il y a la possibilité d'alerter et de demander l'avis des maires des communes de la communauté de communes sud-ouest marnais. Le conseil municipal charge M. le Maire d'informer l'ensemble des communes avant le 15 mai 2018.

APPROUVE la convention entre la commune et le Centre de Gestion 54 (RGPD) définissant les modalités de fonctionnement du service mutualisé pour la protection des données ainsi que les responsabilités relevant de chacun.

VOTE une subvention de 65 euros au profit de la Maison Familiale Rurale d'Auve, afin de contribuer au financement de l'établissement qui accueille en formation un jeune apprenti domicilié à Esternay.

APPROUVE le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation et d'extension de la Halle de la Gare. Une réflexion est lancée par le conseil municipal pour une éventualité d'intégrer au projet une augmentation de la surface par le biais d'un étage.

AFFAIRES DIVERSES

- Information sur la mise aux normes des sanitaires de la MTL, la consultation est en cours et un rendez-vous avec l'architecte est convenu pour fin mai 2018.
- Concernant la consultation pour l'éclairage public rues du Chemin de fer et de la Butte, quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Le délai de réponse est fixé à la fin du mois de mai.

- M. le Maire informe le conseil municipal de la signature d'ici quelques semaines du permis de construire de l'ancien hôtel l'UNION. Il rappelle que Monsieur SAVLI Piétro futur propriétaire de l'établissement, souhaite aménager un bar et réaliser des logements. La sous-commission d'accessibilité et le SDIS ont émis un avis favorable pour la partie Bar qui est un ERP.
- -De nombreux incendies ont eu lieu dans la rue de Champagne, situation usante et inquiétante pour les habitants. Cet incendie a mis en évidence une anomalie en regard du PLU de la commune à savoir la hauteur et la taille des haies non respectées, un courrier a été fait dans ce sens à l'organisme PLURIAL NOVILIA.
- L'utilisation des produits phytosanitaires étant interdite, ils ont été remplacés par des tests de brûlage. Monsieur Alain ROYER préconise trois passages par an.
- Monsieur Nicolas PERDREAU signale que des chaises de type MTL ont été brûlées rue de l'Etang de l'Aître.
- Une campagne informative sur les prescriptions non respectées du PLU va être communiqué par courrier aux habitants, afin de les alerter sur la taille des haies, l'enduisage des murs et plus particulièrement sur l'affichage des permis de construire ou travaux faisant l'obligation d'une demande en mairie.
- M. le Maire a été contacté par Monsieur Samuel ROULLE qui souhaite faire don d'un tableau religieux « MATER DOLOROSA » (2mL X 1mH) à la commune d'Esternay. Cette œuvre lui vient de son oncle qui était évêque.
- La visite du jury de villes et villages fleuris aura lieu le jeudi 24 juillet 2018 à 10 h.
- Présentation de l'affiche de la fête du livre du mois d'octobre, qui est déjà conçue au conseil municipal.
- La commune a été sollicitée par TF1 pour le droit à la retransmission des matchs de la coupe du monde de football2018. Un pack d'autorisation de projection est proposé au tarif de 97 euros, le conseil municipal a donné son accord. Monsieur Jean-Luc BATONNET doit vérifier le fonctionnement du VTHR.
- Madame Nathalie FOUQUET demande si des personnes se sont inscrites depuis la réunion participation Citoyenne du 05 avril dernier. Actuellement huit personnes sont prêtes à s'engager sous réserve d'un avis favorable soumis à la gendarmerie.
- Monsieur Nicolas PERDREAU précise qu'avec le chef du centre de secours d'Esternay, il souhaite solliciter la commune pour faire la promotion du volontariat des sapeurs pompier, une rencontre avec le maire est proposée. Patrice VALENTIN est favorable à cette démarche et appuiera avec le conseil toute action visant à favoriser le recrutement de nouveaux pompiers.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 20. Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire

PATRICE VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement.. sous sa forme originale le 12/05/2018 à 11:16:53 Référence : 93c3240ef2cfe183859698f7cd634502365ac6bc